

APPEL A CANDIDATURE

MAST 6^{me} section –emploi n° 0334

Libellé du profil : Enseignant·e en Gestion des Ressources Humaines

MISSIONS

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Tarbes est une composante de l'Université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées (UTTOP) depuis le 1er janvier 2024.

La personne recrutée travaillera en équipe, au sein du département de Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de l'IUT de Tarbes, pour la préparation du Bachelor universitaire de Technologie. Son expérience dans le domaine de la GRH lui permettra de participer à l'enseignement et à la structuration du parcours GPRh ouvert en septembre 2025. Elle ou il prendra part au pilotage des suivis individualisés. Il ou elle participera aux équipes pédagogiques, aux conseils pédagogiques, aux conseils de département, et prendra part aux divers projets du département.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Objectifs pédagogiques principaux :

- Construire des supports de cours et d'exercices adaptés au format Cours Magistraux, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques sur des domaines transverses et spécialistes de GRH
- Elaborer les modalités d'évaluation associées aux enseignements délivrés

Enseignements principaux :

- **Enseignements de RH en tronc commun en BUT 1** : enseignement de sensibilisation à la gestion des ressources humaines (métiers de la GRH, recrutement, formation, développement RH, administration du personnels, risques professionnels, conditions de travail)
- **Enseignements de spécialité RH en BUT 2 et BUT 3**, portant sur divers processus RH et outils RH. En fonction de l'appétence et des domaines d'expertise du candidat ou de la candidate, le spectre des enseignements possible concerne le droit du travail (individuel et collectif), la communication RH, les politiques de rémunération, la gestion de la masse salariale, le contrôle de gestion social, la GEPP, le recrutement, la formation professionnelle, le dialogue social, la QVCT, le marketing RH.
- Une progressivité des enseignements de spécialité en attendue.

Situation d'apprentissage et d'Evaluation (SAE) :

- En plus des enseignements classiques, des mises en situations professionnelles de type projets (nommés SAE) complètent les apprentissages. Les étudiants travaillent alors sur des cas complexes et transverses, qui mobilisent des connaissances diverses et font intervenir des enseignantes de plusieurs matières. Le ou la candidat.e fera partie ou pilotera une équipe d'enseignants autour d'un projet.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

- Participer aux réunions pédagogiques du département, aux conseils de département, aux pré-jurys et jurys de semestres.
- Participer à la structuration et à l'animation du parcours GPRh, au côté de l'Enseignante chargée de cette mission.
- Participer aux activités transversales, en particulier aux SAE, au suivi des stagiaires et des alternant.e.s et à des projets individuels et collectifs des étudiants.
- Prendre en charge l'organisation et la coordination des stages de première année (BUT 1), en lien avec les enseignements du PPP (Projet personnel et Professionnel). Une bonne connaissance du tissu économique local est à ce titre vivement recommandée.

Enfin, une sensibilité, des expériences et/ou compétences dans certains sujets pris en compte dans l'activité pédagogique du département seront valorisables :

- adaptation au changement
- transition environnementale
- transition des organisations.

PROFIL

- L'emploi principal du candidat doit être en lien direct avec la GRH (au sein d'un service RH, d'un cabinet de recrutement ...)
- Titulaire idéalement d'un master 2 ou diplôme équivalent (Bac +5) dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines, et/ ou expérience GRH confirmée plus de 3 ans

Lieu d'exercice : IUT Tarbes– Dépt Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Contact : chef de dépt Marie-Laetitia Pastor

Courriel : marie.laetitia.pastor@iut-tarbes.fr

Téléphone : 05 62 44 42 02

Maître de conférences ASSOCIÉ à Mi-temps (MAST)

Les enseignants-chercheurs associés sont régis par les décrets 85-733 du 17 juillet 1985 et 91-267 du 6 mars 1991.

Les enseignants-chercheurs associés sont des professionnels confirmés qui viennent compléter les champs de compétences de l'IUT en apportant leur savoir-faire ainsi que leur connaissance du terrain et des milieux professionnels considérés.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Peuvent faire acte de candidature, en qualité de maître de conférences associé à mi-temps (mast) les personnalités de nationalité française ou étrangère justifiant depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle principale stable, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle en rapport direct avec la spécialité enseignée.

L'activité principale d'une personne est définie comme son activité la plus rémunératrice (indépendamment du temps de travail effectivement consacré à cette activité).

Les revenus dégagés de l'activité exercée à l'extérieur de l'université doivent être supérieurs aux revenus obtenus de l'université (y compris rémunération des heures complémentaires).

Aucune autre charge d'enseignement ne peut être réalisée en dehors de l'Université de Technologie de Tarbes.

Les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps.

Rémunération brute mensuelle : Indice Brut 253

Durée de la nomination : 3 ans, éventuellement renouvelable par période n'excédant pas 3 ans

OBLIGATIONS DE SERVICE

Les MAST doivent un service d'une durée égale à la moitié de celle qui s'applique aux personnels titulaires enseignants-chercheurs :

-50 % du temps consacré aux missions pédagogiques : préparation des cours, participation aux réunions pédagogiques et au pilotage des formations, délivrance d'enseignements en présentiel à hauteur de 96 heures équivalent TD par année universitaire, préparation des sujets d'examens, surveillances des examens, corrections des copies, participations aux jurys de délibérations des diplômes concernés

-50% du temps consacré à des missions de recherche et/ou d'administration, d'accompagnement des étudiants, de développement des relations extérieures de l'IUT (relations avec les milieux professionnels, partenaires institutionnels ...) ou d'autres missions et responsabilités spécifiques définies lors de la prise de poste.

La continuité de l'activité principale sera vérifiée, chaque année, par le service RH de l'IUT, quelle que soit la durée du contrat.

La cessation de l'activité principale entraînera de plein droit la cessation du contrat d'association, au terme de l'année universitaire en cours.

PIECES A FOURNIR

Pour les candidats salariés :

- un cv détaillé et une lettre de motivation
- le présent dossier dûment complété
- une attestation de travail actualisée de l'employeur principal précisant la date d'embauche, la nature du contrat, les fonctions, la quotité de travail et la rémunération
- la copie recto-verso lisible d'une pièce d'identité
- la copie du diplôme le plus élevé
- les 3 dernier avis pré rempli **d'imposition (page indiquant les revenus connus des différents employeurs)**
- la copie contrat de travail et avenant
- les 3 dernières fiches de paie

Si vous êtes agent public (hors établissement d'enseignement ou de recherche), autorisation de l'autorité hiérarchique dont vous relevez

Pour les candidats non -salariés (profession libérale ou travailleurs indépendants, direction d'entreprise)

- un cv détaillé et une lettre de motivation
- le présent dossier dûment complété
- l'attestation sur l'honneur d'exercer une activité principale non salarié, et hors enseignement dont les revenus constituent un moyen de subsistance suffisant depuis au moins 3 ans
- la copie recto-verso lisible d'une pièce d'identité
- la copie du diplôme le plus élevé
- l'avis complet d'imposition à la CET (contribution économique territoriale) des 3 dernières années
- l'inscription au répertoire national des entreprises
- inscription à un ordre professionnel (ex : inscription à l'ordre des avocats)
- la copie du bilan et compte de résultat établi et validés par votre comptable
- les 3 dernier avis pré rempli **d'imposition (page indiquant les revenus connus des différents employeurs)**
- les déclarations de chiffres d'affaires Urssaf des 3 dernières années
- les avis d'imposition complet sur le revenu des 3 dernières années

MODALITES

Le dossier de candidature complet accompagné des pièces à fournir devra parvenir, par courriel uniquement à service.personnel@liste.iut-tarbes.fr, au plus tard le **30 septembre 2026.**